

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq mars à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LESCURE André.

Présents : MM LESCURE, MAGNOUX, MORENA, SALLES, PARMENTIER, SABEAU., MARIAUD, SAINNEVILLE, LAMY

Absents : LE GAC, BOURGEADE, BOSSOUTROT

Secrétaire de séance : MAGNOUX Norbert

Désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur Norbert MAGNOUX est désigné à l'unanimité.

Approbation du C.R. du 18 décembre 2018

Le compte rendu du 12 novembre est approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif 2018 Commune

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
Chapitre	intitulé	BP 2018	CA 2018	Chapitre	intitulé	BP 2018	CA 2018
O11	Dépense courantes de Fonctionnement	438 765.67	203 458.74				
O12	charges de personnel	263 200.00	239 358.43				
O14	THLV Taxe sur les logements vacants	2 120.00	2 120.00	O13	atténuation charges (loyer Poste-remb salaires)	14 000.00	17 580.78
65	charges gestion courantes (ELUS)	50 427.00	37 883.11	70	(cantine, garderie, etang, encombrants, RODP...)	64 236.12	73 670.54
66	charges financières (intérêts des emprunts)	20 600.00	19 475.83	73	Impôts et taxes (centimes, dotaton)	392 877.16	414 079.12
67	charges exceptionnelle (écritures Lotissement)	39 145.94	24 670.14	74	dotation (DGF dot solidarité)	69 243.00	70 675.20
22	Dépense imprévue	-	-	75	autres produits (loyers, location SDF)	25 000.00	28 138.92
TOTAL DEPENSE REELLE		814 258.61	526 966.25	76	Produits financiers (intérêts cpt à terme)	-	-
O23	virement section investissement	142 970.66	-	77	produit exceptionnel (sup familial et remb divers)	2 100.00	9 517.49
042	opération ordre	1 201.39	10 201.39	TOTAL RECETTE REELLE		567 456.28	613 662.05
TOTAL DEPENSE ORDRE		144 172.05	10 201.39	042	OPERATION D'ORDRE	-	500.00
TOTAL DEPENSE FONCTIONNEMENT		958 430.66	537 167.64	TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT		567 456.28	614 162.05
	resultat exercice	+	76 994.41				
DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
Chapitre	intitulé	BP 2018	CA 2018	Chapitre	intitulé	BP 2018	CA 2018
20	Immobi. incorporelles (études et recherches)	7 000.00	0.00	13	subventions (reçues du Conseil Général)	137 302.40	10 000.00
204	Subv équipement versée	1881.38	1881.38	20	Immobil incorporelles	-	-
21	immobil corporelles (mobillier et materiel)	81 079.00	79 919.16	10	Dotations (FCTVA + Taxes permis de construire)	54 000.00	57 528.60
23	immobilisation en cours (Travaux...)	537 935.00	37 290.30	1068	Dotations fonds divers réserves	109 056.50	109 056.50
	Total des dépenses d'équipement	627 895.38	119 090.84	165	Dépôts et caution. Reçus (cautions loyers)	2 041.62	-
10	Excédent de fonctionnement	36 686.94	36 686.94	27	Reversement du lotissement à la commune	-	-
16	Remboursement d'emprunts	23 491.62	21 038.61	23	immobilisations en cours	-	-
27	Autres immobilisati financières	-	-	024	Produits de cession	-	-
020	Dépenses imprévues investissement	8 223.07	-	TOTAL RECETTE REELLE		302 400.52	176 585.10
	Total des dépenses financières	68 401.63	57 725.55	021	Virem de la secti Fonct	142 970.66	-
040	Opérations d'ordre	-	500.00	040	Opérations d'ordre	1 201.39	10 201.39
TOTAL DEPENSE investissement		696 297.01	177 316.39	TOTAL RECETTE ORDRE		144 172.05	10 201.39
	résultat exercice		9 470.10	TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT		446 572.57	186 786.49

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Norbert MAGNOUX,

- approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.
- Déclare que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Affectation des résultats ;

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté

390 974.38

Résultat d'investissement antérieur reporté

249 724.44

Soldes d'exécution de la section d'investissement 2018

Résultat de l'exercice	9 470.10
Résultat antérieur reporté	249 724.44
Solde d'exécution cumulé	259 194.54

Restes à réaliser au 31 décembre 2018

Dépenses	507 644.00
Recettes	127 302.40
Solde des Restes à Réaliser	380 341.60

Besoins de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	259 194.54
Rappel du solde des restes à réaliser	380 341.60
Excédent de financement	121 147.06

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	76 994.41
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	390 974.38
Total à affecter	467 968.79

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement comme suit :

Besoin de financement de l'investissement : 121 147.06

TOTAL A AFFECTÉ : 346 821.73

Vote du Compte Administratif 2018 Lotissement

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	intitulé	BP 2018	CA 2018	Chapitre	intitulé	BP 2018	CA 2018
O11	charges à caractères générales (frais Couturon)						
O12	charges de personnel						
O14	atténuation de produit			O13	atténuation charges	-	-
65	charges gestion courantes	10.00		70	produits des services (Vie de lots)		
66	charges financières			73	Impôts et taxes	-	-
67	charges exceptionnelles			74	dotation	-	-
22	Dépense imprévue	-		75	autres produits	10.00	
	TOTAL DEPENSE REELLE	10.00	-	76	Produits financiers		
023	virement section investissement			77	produit exception (moins value terrains)		
042	opération ordre	102 230.73	102 230.73		TOTAL RECETTE REELLE	10.00	-
	TOTAL DEPENSE ORDRE	102 230.73		042	OPERATION D'ORDRE	102 230.73	102 230.73
	TOTAL DEPENSE FONCTIONNEMENT	102 240.73	102 230.73		TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT	102 240.73	102 230.73
	resultat exercice	-			report n-1		
					TOTAL		
DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTE INVESTISSEMENT			
Chapitre	intitulé	BP 2018	CA 2018	Chapitre	intitulé	BP 2018	CA 2018
20	immobilisations incorporelles			13	subvention équipement	-	-
21	immobilisation corporelles		-	20	Immobilisations incorporelles		
23	immobilisation en cours		-	16	emprunt et dettes	-	-
	Total des opérations en cours		-	10	Dotations FCTVA		
	Total des dépenses d'équipement		-	106			
16	Remboursement à la commune			27	autres immo financières	-	-
27	Autres immobilisations financières		-		TOTAL RECETTE REELLE	-	-
020	Dépenses imprévues invest			021	Virem de la secti Fonct		
	Total des dépenses financières		-	040	Opérations d'ordre	102 230.47	102 230.73
040	opération d'ordre	102 230.73	102 230.73		TOTAL RECETTE ORDRE	102 230.47	102 230.73
	TOTAL DEPENSE investissement	102 230.73	102 230.73		TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT	102 230.47	102 230.73

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Norbert MAGNOUX,

- approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.
- Déclare que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

AMENAGEMENT DU BOURG A LA GARE D'EYREIN : Attribution du marché de travaux d'exécution

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de prix concernant le marché de l'aménagement de bourg à la Gare d'EYREIN sur la RD 135^E

L'ouverture des plis a eu lieu en commission d'appel d'offre qui a émis un avis favorable pour la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 143 971.10 € HT soit 172 765.32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de l'entreprise EUROVIA pour l'exécution de ces travaux.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces comptables et administratives concernant ce dossier.

AMENAGEMENT DU BOURG A LA GARE D'EYREIN : Mission de coordination SPS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de prix concernant la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour le marché de l'aménagement de bourg à la Gare d'EYREIN sur la RD 135^E.

L'ouverture des plis a eu lieu en commission d'appel d'offre qui a émis un avis favorable pour la proposition de l'agence Jean Michel LEYRAT pour un montant de 845.00 € HT soit 1 014 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de l'agence J.M. LEYRAT pour la mission de S.P.S.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces comptables et administratives concernant ce dossier.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FDEE19 : Adhésion de 13 communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté de commune des villages du Midi Corrèzien s'est retirée de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) le 1^{er} janvier 2019 et a restitué la compétence relative à la distribution publique d'électricité, aux communes qui la composent.

Monsieur le Maire indique que depuis cette date, les 13 communes de la liste ci-annexée ont demandé leur adhésion à la FDEE 19 en lieu et place de la communauté de communes qui s'est retirée.

Les communes de Branceilles, Chauffour-sur-Vell, Collonges-la-rouge, Curemonte, Lagleygeolles, Lygnerac, Lostanges, Marcillac-la-Croze, Meyssac, Noailhac, Saillac, ST Bazile-de-Meyssac, St Julien-le-Maumont.

Par délibération en date du 24 janvier 2019, le Comité Syndical de la FDEE 19 a accepté l'adhésion des 13 communes et adopté les modifications de ses statuts en conséquence.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion des 13 communes ainsi que la modification des statuts qui en découlent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les adhésions des 13 communes,
- Approuve les statuts de la FDEE 19 qui en découlent.
- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

AUTORISATION DE POURSUITES PAR LE COMPTABLE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les poursuites exercées par Le comptable pour le recouvrement des produits locaux doivent être autorisées par l'ordonnateur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 1617-24 relatif à l'autorisation préalable de poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Le Conseil Municipal décide d'octroyer à la Trésorière de Corrèze une autorisation permanente de poursuite quelle que soit la nature de la créance et la nature des poursuites (oppositions à tiers détenteur, saisies)."

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

HALLE DE LA CHEZE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier concernant la construction d'une halle à l'Étang de la Chèze.

Les travaux sont estimés à 24 982.00 € HT soit 29 979.40 € TTC.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal :

- approuve la réalisation de ces travaux,
- autorise le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires,
- Sollicite l'attribution des subventions comme suit :

- Conseil Départemental : $24982.00 \times 25 \% = 6\,245.50 \text{ €}$
- ETAT (DETR) : $24982.00 \times 20 \% = 4\,996.40 \text{ €}$
- Autofinancement 18 737.50 €

CONSTRUCTION D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier concernant la construction d'un City Stade.

Les travaux sont estimés à 54 933.00 € HT soit 65 919.60 € TTC.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal :

- approuve la réalisation de ces travaux,
- autorise le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires,
- Sollicite l'attribution des subventions comme suit :

- Conseil Départemental : $54\,933.00 \times 30 \% = 16\,479.90 \text{ €}$
- ETAT (DETR) : $54\,933.00 \times 24 \% = 13\,183.92 \text{ €}$
- Autofinancement 36 255.78 €

COUVERTURE DE LA CANTINE ET CHANGEMENT DE FENETRES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier concernant la couverture de la cantine et le changement des fenêtres.

Les travaux sont estimés à 26 045.00 € HT soit 31 254.00 € TTC.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal :

- approuve la réalisation de ces travaux,
- autorise le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires,
- Sollicite l'attribution des subventions comme suit :

- Conseil Départemental : $26045.00 \times 30 \% = 7\,500.00 \text{ € (plafond)}$
- Autofinancement 23 754.00 €

AFFAIRES DIVERSES

VESTIAIRES DU STADE DE LA CROIX ST PIERRE

Le Maire présente le projet de vente du vestiaire de l'ancien stade de la Croix St Pierre et le terrain attenant pour environ 1600 m² au profit de l'entreprise Eyrein Industrie.

Après discussion sur la valeur du bien, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer à Eyrein Industrie la vente pour un montant de 6000 € et demande au maire d'engager les négociations.

CHEMIN TAVARES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de Mr TAVARES concernant un chemin de servitude traversant une partie de sa propriété nouvellement acquise au lieu-dit « Le Pont de Reix ».

Afin de régulariser la situation, et en accord avec Mr TAVARES qui en accepte la cession dans le domaine privé de la commune, le Maire propose la mise à jour du cadastre par un géomètre expert ainsi que les actes de cession qui seront rédigés par un notaire.

PROJET SFR :

Le maire informe l'assemblée de l'implantation d'une armoire pour la fibre par SFR sur la place de la mairie.

FOOT :

Mr MAGNOUX informe l'assemblée qu'une mise au point des activités foot du club d'Eyrein sera faite le 09 mars 2019.

La séance est levée à 19h30